

LE VICAIRE GÉNÉRAL
DER GENERALVIKAR



ÉVÊCHÉ
DE
SION

BISCHÖFLICHES
ORDINARIAT
SITTEN

Rue de la Tour 12
Case Postale 2124, 1950 Sion 2
www.cath-vs.ch

Téléphone 027 329 18 18
Portable 078 842 69 93
py.maillard@cath-vs.org



A tous les agents pastoraux
du diocèse de Sion
et du territoire abbatial de St-Maurice
(prêtres, diacres et laïcs)

Sion, le 16 février 2022

Coronavirus – Nouvelles mesures sanitaires

Chers amis,

Le Conseil fédéral annonce aujourd'hui la levée de la plus grande partie des mesures sanitaires relatives à la pandémie du COVID-19. Bon nombre de ces allègements concernent les Eglises. En accord avec nos autorités sanitaires cantonales, nous vous communiquons ici ces changements :

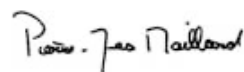
1. A compter du 17 février, aucun certificat COVID n'est requis pour participer aux messes et aux autres célébrations religieuses. Cela concerne aussi bien les fidèles que les chorales et les autres personnes engagées dans l'animation liturgique.
2. A partir de cette même date, le port du masque n'est plus obligatoire, ni aux messes ni aux autres célébrations religieuses.
3. Cette suppression du masque et du certificat COVID porte également sur toutes les rencontres pastorales (catéchèse, rencontres de Conseils, etc), où il est à nouveau autorisé de boire et de manger.
4. Il n'y a plus de limite de nombre pour les rassemblements, ni à l'intérieur ni à l'extérieur, et la recommandation du télétravail est abrogée.
5. Par décision du Conseil fédéral, les personnes dépistées positives doivent continuer à observer un temps d'isolement de cinq jours, et le port du masque reste obligatoire dans les transports publics et les établissements de soin afin de protéger les personnes les plus vulnérables.
6. Dans cet esprit, et en accord avec nos autorités sanitaires cantonales, nous décidons de maintenir certaines mesures introduites dès le début de la pandémie au printemps 2020 :
 - a. Absence de l'eau bénite dans les bénitiers ;
 - b. Désinfection des mains à l'entrée des églises ;
 - c. Absence du geste de paix par contact physique ;
 - d. Absence de dialogue à la communion ;
 - e. Communion seulement dans la main.

A l'heure actuelle, il est prévu de maintenir ces dispositions encore quelques semaines.

7. En revanche, la désinfection des bancs après chaque célébration n'est plus requise, et les marques au sol invitant au respect des distances peuvent être enlevées.

En vous remerciant pour votre bon accueil de ces nouvelles annonces, nous vous réitérons l'expression de notre profonde gratitude pour la souplesse et la capacité d'adaptation dont vous avez constamment fait preuve depuis deux ans et nous vous présentons déjà nos meilleurs vœux pour une belle route vers Pâques, cordialement,

Pierre-Yves Maillard



Vicaire général